

■ Base élèves

■ Historique

« Base élèves » est une base de données nationales recensant les données personnelles des élèves de la maternelle au CM2 du public et du privé, y compris des élèves hors école (hôpital, cned ...).

En 2004, cinq départements l'ont expérimentée : Essonne, Gironde, Loir et Cher, Orne et Puy de Dôme.

En 2005, le département du Tarn l'a expérimentée au plan académique.

L'accès aux données nominatives est dévolue aux acteurs locaux, directeurs, mairies, IEN, IA, ministère, selon des procédures sécurisées.

Le but du ministère est de remplacer les applications informatiques de gestion des « établissements » scolaires par un système unique plus moderne sous technologie web.



■ Le contenu de la base élèves (généralisé avec le logiciel SCONET)

Les données saisies sont :

- des données familiales, état-civil
- des données sociales
- le parcours scolaire
- l'origine géographique, la nationalité
- les besoins éducatifs.

Elles sont transférées par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA, au Rectorat pour aboutir dans un fichier centralisé national partiellement accessible aux maires.

Voici en détail les rubriques :

● Le volet **État civil** de l'enfant et des parents (ou responsable légal) est partagé avec les services communaux. Les éléments sont saisis à la Mairie lors de l'inscription.

Y sont consignés :

- 1 - les identités, les adresses, les numéros de téléphone domicile / portables / travail, professions des parents,
- 2 - mais aussi les « origines géographiques de l'enfant » (pays d'origine, date d'arrivée en France).

● Un volet **Cursus scolaire** comporte

- 1 - des éléments de la scolarité actuelle de l'élève : cycle, niveau, classe, nom de l'enseignant, proposition à l'issue du cycle, absentéisme signalé, mais aussi langue vivante, nom de l'intervenant, langue et culture d'origine,
- 2 - des informations périscolaires (cantines, études, garderies...),
- 3 - des informations sur la scolarité antérieure (écoles fréquentées, départements...).

● Enfin, un volet **Besoins éducatifs** consigne toutes les données personnalisées de l'enfant, qui jusqu'ici restaient confidentielles : suivis RASED, projet d'accueil individualisé, intégration en CLIS, auxiliaires de vie scolaire, CCPE, SAPAD, hôpitaux de jour ...

De plus, le logiciel SCONET de gestion des fiches individuelles (utilisé par *Base élèves*) n'est pas sans rappeler le logiciel SIGNA, dans lequel il était facile d'entrer via Internet même pour un néophyte. En informatique, tout système de protection finit un jour ou l'autre par être « brisé » ; il est donc quelque peu présomptueux d'évoquer une protection infaillible.



■ Qui remplit la base élèves ?

Le fonctionnement de la *base élèves* implique la famille qui renseigne sur fiche papier la partie état-civil identique à celle de la mairie MAIS la nationalité, la date d'entrée en France et la demande d'un enseignement de la langue d'origine sont saisies par le directeur. Puis il y a une partie *Urgence* comportant l'aspect médical, l'assurance et la vie périscolaire (cantine, étude, garderie).

Le véritable danger de *Base élèves* réside dans ces champs à renseigner : nationalité, suivis RASED, langue et culture d'origine, absences, intervenants éventuels, situation familiale, santé, date d'entrée en France ... En quoi peuvent-ils concerner les enseignants ou les autorités ?

Par exemple à mettre en pratique le rapport très contesté de l'INSERM de l'automne 2005 préconisant le suivi de certains enfants dès l'âge de 3 ans, et les recommandations du rapport Benisti : repérer les « futurs délinquants » avant qu'ils ne commettent leurs crimes et délits !

Plus grave est la facilité avec laquelle les autorités françaises ont pu modifier en catimini les règles qui avaient présidé à la conception de fichiers et procéder à de véritables détournement de fichiers. l'exemple du STIC¹ est là pour rappeler que nous ne pouvons pas faire confiance aux promesses et aux intentions initialement affichées.

Constatons enfin que, dans le domaine des fichiers informatiques, le respect des libertés ne dépend malheureusement que du bon vouloir des autorités. Rappelons que la CNIL n'a plus qu'un avis consultatif sur les fichiers de police, de gendarmerie et des Renseignements généraux..

¹ Le **STIC (Système de traitement des infractions constatées)** est une base de donnée interconnectant les fichiers policiers et répertoriant toute personne ayant été concernée par une procédure judiciaire (crimes, délits et contraventions diverses et variées), qu'elle soit mise en cause ou bien victime, et quand bien même le mis en examen est blanchi. 25 % d'erreurs environ

■ Des faits : ça s'est passé dans l'Oise

- En septembre 2005, la Base élève est expérimentée dans des écoles.
- En janvier 2006, la base SCONET démarre dans les collèges et Lycées.
- Et ce 17 janvier 2006, l'Inspecteur d'Académie de l'Oise envoie le courriel suivant aux proviseurs des lycées et lycées professionnels.

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées et lycées professionnels,

Lors du prochain comité d'administration régionale sera abordée la question des élèves de nationalité étrangère sous menace de reconduite à la frontière. Un bilan doit être transmis à cette fin à Madame le Recteur pour le vendredi 20 janvier.

À la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il serait souhaitable de disposer d'un bilan départemental sur la question. Vous serait-il possible de m'indiquer (par courrier électronique) :

1) le nombre d'élèves mineurs susceptibles, de part la situation de la famille, de faire l'objet d'une telle mesure et scolarisés dans votre établissement (et dont vous auriez connaissance bien entendu).

2) pour les élèves majeurs sous la menace d'une reconduite à la frontière, leurs noms, nationalités et résultats scolaires.

*En vous remerciant par avance, Harald Renout
chef de la division de la scolarité inspection académique de l'Oise.*

Comme l'a confirmé courageusement l'IA des Pyrénées-Orientales, cette base de données sera « la plus grande source d'information sur l'immigration ».

Qui peut encore croire que ceux qui alertent sur ces risques de fichage se font de vaines craintes ?

Nous devons réagir : Les enseignants ne sont pas des flics !

Demandons que le fichier « base élèves » soit évoqué aux conseils d'école.

Nous devons alerter la population, notamment les parents d'élèves. À leur insu, et avec la collaboration du monde de l'éducation, un fichage de leurs enfants se prépare.

• Pour exemple, voici le positionnement du Conseil des maîtres de l'école Anatole France à Perpignan : « *L'Éducation nationale est en train de devenir la principale source d'informations du Ministère de l'Intérieur sur l'immigration, ce que nous dénonçons et ne pouvons cautionner* ».

Tous ces enseignants ont signé un texte signifiant leur refus d'inscrire les élèves sur fichier sans autorisation préalable des parents. Ils ont signalé par écrit à leur IEN qu'un Conseil d'école exceptionnel se tiendrait dès la rentrée pour informer les parents le plus rapidement possible.

Quelques liens : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1516>

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1821>

http://49.snuipp.fr/rubrique.php3?id_rubrique=73

Éric Laurent, instituteur

Base élèves :

nous ne sommes pas des auxiliaires du ministère de l'intérieur !

La rentrée 2007 verra la généralisation de Bases élèves dans notre département. Un tiers des écoles devrait être concernées. Un certain nombre d'IEN ont déjà envoyé des appels à candidature.

Dès les premières expérimentations, le SNUipp s'est insurgé contre la mise en place de cette base de données.

Il ne s'agit pas de refuser les améliorations que la technologie moderne permet dans la gestion des écoles.

Ce que nous refusons, c'est le fichage systématique et centralisé de tous les enfants scolarisés en France !

On ne peut pas accepter que les enseignants se transforment en auxiliaires du ministère de l'Intérieur.

Nous refusons de renseigner la nationalité des enfants ou de leurs parents !

Nous refusons de renseigner quelque champ que se soit concernant le RASED et les difficultés scolaires !

Nous refusons que ces éléments soient centralisés dans une base de données :

on ne peut pas savoir à quelles fins ils pourraient être utilisés à court ou moyen termes !

Qu'on nous offre un logiciel permettant de travailler de façon rationnelle, très bien ! Mais pourquoi centraliser toutes ces données en un seul point ? Pourquoi ne pas écouter les recommandations de la CNIL concernant la sécurisation de ses données ?

Le secrétaire général de l'Inspection académique de l'Isère nous dit que les enfants d'Izieux n'ont pas été victimes d'un fichier centralisé mais de fiches papier ! Qu'on ne se moque pas de nous. Oui, nous craignons qu'un jour ces données puissent être utilisées contre l'intérêt des enfants et contre les droits de l'homme et les enseignants et les directeurs d'écoles ne se feront pas complices de cette opération !

Nous vous rappelons que le SNUipp appelle les collègues directeurs à ne pas s'engager l'année prochaine dans cette opération.

Anne Tuillon